

Carpentras : Jacqueline Bouyac prend la présidence de la Cove



Une femme à la tête de l'agglo, une première dans l'histoire de la <u>Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (Cove</u>). Succédant à Guy Rey l'ancien maire d'Aubignan, <u>Jacqueline Bouyac</u> a été élue présidente de l'intercommunalité par les 60 élus communautaires des 25 communes du territoire. Elue sur la liste de Serge Andrieu le maire divers gauche de Carpentras, conseillère régionale LR déléguée aux Parcs naturels régionaux, Jacqueline Bouyac a ainsi obtenu 44 voix contre 8 pour le candidat RN Bertrand de la Chesnais et 6 pour François Ille, l'actuel maire du Beaucet.

Lors de sa prise de fonction, Jacqueline Bouyac a émis le souhait d'une Cove « où toutes les communes seront sur un pied d'égalité. » Dévoilant les grands axes de sa mandature, la nouvelle présidente a annoncé « vouloir faire du développement économique une priorité, notamment en ces temps difficiles de crise sanitaire », mettre l'accent sur la transition écologique « par le biais d'actions concrètes adaptées au territoire comme la rénovation énergétique des centres-bourgs, le développement du co-voiturage et des pistes cyclables », et faire de la Cove « une agglo de proximité qui doit renforcer le pouvoir des maires à l'échelle communale. » Le 21 juillet, un deuxième conseil communautaire sera dédié à l'élection les conseillers qui siègeront aux côtés de la présidente.



Présidence du Grand Avignon : élection sans surprise de Joël Guin



A 70 ans, celui qui a passé sa vie comme directeur de centre de réinsertion sociale et qui a été réélu dès le 1er tour des municipales maire sans étiquette de Vedène s'est donc installé dans le fauteuil de président de l'agglomération du Grand Avignon, ce jeudi soir.

Avec 10 voix d'avance (39 voix) contre 29 pour la socialiste Cécile Helle, 3 pour l'écologiste Jean-Pierre Cervantès, un bulletin blanc, un autre nul, Joël Guin s'est dit « Emu par la confiance que lui ont accordée



les élus communautaires et le poids des responsabilités. Seul on va plus vite, mais ensemble on est plus fort. Le temps des joutes politiques est passé, il est désormais venu le moment de travailler main dans la main ».

« Transcender les différences. »

La séance avait débuté par la prise de parole des 3 candidats, à commencer par Jean-Pierre Cervantès qui, comme lors du Conseil Municipal d'Avignon samedi matin, a égrené ses sujets favoris : urgence climatique ou fermeture de l'aéroport de Montfavet-Caumont et a réaffirmé son esprit humaniste et républicain sans complaisance à l'égard de l'extrême droite.

Lui a succédé Joël Guin, qui depuis le 15 mars, a pris son bâton de pèlerin pour parler à chacun des 15 autres maires du Grand Avignon et expliquer sa vision. « En janvier prochain, l'agglo aura 20 ans. L'égalité doit être la même pour toutes les communes qui la composent quelle que soit leur taille. Nous devons avoir une communauté de projets pour une communauté de destin. Nous devons transcender nos différences dans l'intérêt général. »

« Entité de gestion ou un outil de développement. »

Cécile Helle, la maire d'Avignon posera d'entrée de jeu la question : « Que voulons-nous ? Une entité de gestion ou un outil de développement avec une réelle ambition politique? Evidemment, c'est la seconde option qui prévalu. Elle a suggéré quelques axes, si elle était élue : redressement économique, mobilités douces, rénovation urbaine, ambition culturelle. Regard rencontre avec les élus du nord des Bouches du Rhône qui partagent notre territoire. Elle aussi a évoqué une « gouvernance républicaine », sans vice-présidence pour les maires RN du Pontet et de Morières.

Battue par Joël Guin, elle lui souhaite bonne chance. Mais commente : « La ville-centre fait toujours peur. En plus, j'ai eu très peu de temps pour faire campagne pour cette présidence puisque je n'ai été élue maire que samedi. Et comme je prends un peu de recul, je propose la 1ère vice-présidence à Joël Peyre, mais je serai toujours à ses côtés. ».

Deux décennies après sa création, le Grand Avignon n'a été présidé qu'une seule fois par la maire d'Avignon, c'était la RPR Marie-Josée Roig de 2001 à avril 2014. Lui a succédé le maire UMP de Villeneuve-lès-Avignon, Jean-Marc Roubaud, puis un autre gardois, le LR Patrick Vacaris en avril 2019.

Ont été élus lors de ce conseil communautaire :

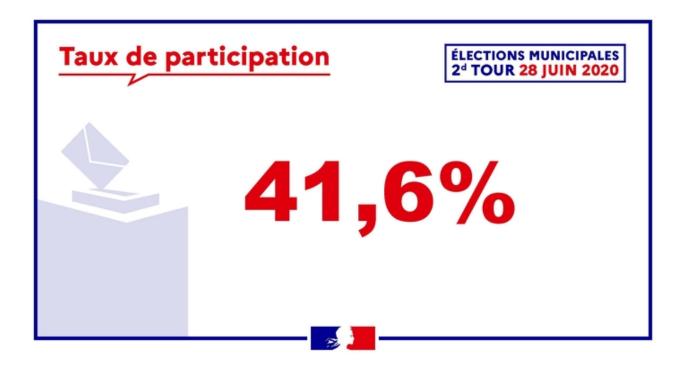
Président du Grand Avignon, Joël Guin, Vedène



1er vice-président, Joël Peyre, Avignon
2e vice-président, Joris Hebrard Le Pontet
3e vice-président, Xavier Belleville Villeneuve
4e vice-président, Guy Moureau Entraigues
5e vice-président, Jean-Louis Banino Les Angles
6e vice-président, Annick Dubois, Morieres
7e vice-président, Patrick Sandevoir Rochefort-du-Gard
8e vice-président, Philippe Inderbitzin Roquemaure
9e vice-président, Claude Morel Caumont
10e vice-président, Serge Malen St Saturnin
11e vice-président, Guy David Pujaut
12e vice-président, Philippe Armengol Velleron
13e vice-président, Yvan Bourelly Saze
14e vice-président, Jacques De manse Sauveterre
15e vice-président, Daniel Bellegarde Jonquerettes

Municipales : pas de vague verte en Vaucluse





Deux mois et demi après le premier tour, Covid-19 oblige, sans campagne électorale sur le terrain, sans meetings, le second tour a vu une abstention record de près de 60 % et la plupart des maires sortants réélus.

C'est le cas de la socialiste Cécile Helle à Avignon, avec 45,62% des suffrages, suivie d'Anne-Sophie Rigault (30,06 %) du RN (Rassemblement national), 3ème l'écologiste Jean-Pierre Cervantès (15,29%) et dernier le LR Michel Bissière (9%). Autre victoire, malgré une quadrangulaire, celle d'une autre femme, LR, cette fois, Dominique Santoni à Apt (54,32% des exprimés).

Prime aux sortant(e)s

Ont également retrouvé leur fauteuil de maire, Serge Andrieu à Carpentras (45,82%), quand Bertrand de la Chesnais soutenu par le RN arrive derrière (39,18%). Gérard Daudet à Cavaillon (65,19%), devant la RN Bénédicte Auzanot (34,81%). A Entraigues, l'inoxydable Guy Moureau, toujours communiste, entame son 7° mandat (57,08%). Réélu également à Jonquières, le conseiller régional Louis Biscarrat, au Thor, le divers droite, Yves Bayon de Noyer (48,14%). Sans oublier à Orange, la réélection de Jacques Bompard pour la Ligue du Sud. Il a totalisé 56,34% au second tour, alors qu'il avait toujours été élu dès le 1er tour pour ses 4 mandats antérieurs.

Il n'en va pas de même pour Marie-Claude Bompard, son épouse, battue de 204 voix par le socialiste Anthony Zilio, président de la Communauté de communes Rhône-Lez-Ouvèze. En revanche, le RN enlève Morières-lès-Avignon grâce à Grégoire Souque (55,42%) qui devance la socialiste Annick Dubois



(44,58%), alors que la maire sortant, Joël Granier s'était retiré après avoir fini 3° le 15 mars. Le parti lepéniste accède à la mairie de Mazan grâce à Louis Bonnet (37,99%). Mais la RN Marie Thomas de Maleville s'incline (38,18%) derrière le DVG Siegfried Bielle (61,82%) à Aubignan. Autre défaite, à Bédoin, celle de Luc Reynard qui briguait un 4° mandat et qui n'a totalisé que 39% des voix, face à son adversaire Alain Constant (50%).

La République en marche arrière

Déconvenue pour le parti présidentiel, La REM (République en marche) qui, sur 78 753 votants n'a obtenu que 815 voix en tout dans le département, soit un pourcentage de 1,19% des exprimés... Enfin, dans le Vaucluse, 124 communes avaient élu leur maire dès le 15 mars, 27 ont fait de même hier. Viendra ensuite l'élection au sein des conseils municipaux, puis des intercommunalités. On verra alors, si la maire de la ville centre, Cécile Helle réussira à rassembler les élus du Grand Avignon sur son nom ou si, comme cela s'est produit en 2014 avec Jean-Marc Roubaud, c'est le Gard Rhodanien qui imposera son ou sa présidente à moins que ne surgisse un front des 'petits maires'...

Elections : consultation des listes d'émargement du second tour

17 décembre 2025 |



Ecrit par le 17 décembre 2025



La préfecture de Vaucluse informe que la consultation des listes d'émargement à l'issue du second tour de scrutin du 28 juin prochain, sera possible pendant 10 jours à compter de l'élection, soit du lundi 29 juin au mercredi 8 juillet inclus. Les listes seront consultables à la préfecture de Vaucluse, 2 avenue de la Folie à Avignon, sur rendez-vous uniquement, en se présentant à l'accueil.

Les électeurs, candidats ou leurs délégués seront reçus de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures, au bâtiment A, 1er étage, bureau de la réglementation, des titres et des élections.

Pour prendre rendez-vous, les électeurs, candidats ou délégués de candidats, doivent adresser un message à : <u>pref-elections@vaucluse.gouv.fr</u>



Ils devront se présenter au poste de garde munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de leur qualité d'électeur. Les candidats sont prioritaires par rapport aux électeurs. Une seule personne par rendez-vous sera admise.

Second tour des municipales : tout savoir sur les procurations



Afin de favoriser le recours aux procurations de vote pour le scrutin du 28 juin 2020, un même mandataire pourra détenir deux procurations établies en France au lieu d'une actuellement. Le mandataire et ses mandants doivent toutefois être inscrits sur les listes électorales de la même commune.

En effet, un projet de loi adopté le 17 juin par le Parlement prévoit que le plafond des procurations détenues par un même mandataire est augmenté à deux pour le scrutin du 28 juin, les deux pouvant être établies en France. Cette mesure est d'application immédiate.

■ Validité des procurations établies pour le second tour :



Les procurations établies en vue du second tour initialement prévu le 22 mars 2020 restent valables pour le second tour reporté au 28 juin 2020. Ceci est valable pour les procurations pour lesquelles le second tour a été explicitement mentionné dans le formulaire Cerfa, ainsi que les procurations qui faisaient expressément référence à la date du 22 mars. En revanche, les procurations établies pour un an et qui expiraient avant le 28 juin ne pourront être utilisées le 28 juin, car elles n'ont pas été établies en vue du second tour.

De même, dans l'hypothèse où deux procurations établies en France au bénéfice d'un même mandataire auraient été établies et transmises aux maires avant la publication de la loi, elles pourront être prises en compte pour le scrutin du 28 juin, si le contrôle effectué par le maire se fait après sa publication.

■ Assouplissement des modalités d'établissement des procurations a domicile :

Les officiers et agents de police judiciaire habilités à établir les procurations, ou les délégués de ces officiers de police judiciaire, pourront se déplacer au domicile des électeurs qui, en raison de l'épidémie de Covid-19, ne peuvent pas comparaitre devant eux.

Les électeurs pourront en faire la demande par téléphone, par courrier ou par message électronique, en indiquant le motif de leur empêchement, sans avoir besoin de fournir un justificatif :

• Pour la gendarmerie : téléphonez à la brigade de gendarmerie la plus proche ou contactez-la par messagerie via le service de la brigade numérique (www.contacterlagendarmerie.fr)

Après avoir rempli un formulaire en ligne, celui-ci sera transmis à votre brigade de gendarmerie qui vous recontactera directement. Le groupement départemental de Vaucluse est également joignable à l'adresse suivante : ggd84+procuration@gendarmerie.interieur.gouv.fr

• Pour la police : téléphonez au 04 32 40 55 55 ou écrivez à <u>ddsp84-procurations@interieur.gouv.fr</u>

■ Fin de l'attestation sur l'honneur pour demander une procuration :

Le vote par procuration est ouvert à tous les électeurs, sans nécessité de justifier un empêchement à se rendre aux urnes le jour du scrutin. Un Cerfa actualisé est mis en ligne sur <u>www.service-public.fr</u>. Le Cerfa papier reste néanmoins encore valable.



Municipales : les programmes des candidats consultables en ligne



A l'occasion du second tour des élections municipales et communautaires organisé le dimanche 28 juin 2020, le ministère de l'intérieur a développé un site internet où les professions de foi des candidats des communes de 2 500 habitants et plus pourront être consultées.

Les candidats qui le souhaitent ont donc la possibilité de demander la mise en ligne de leur document qui sera effective une fois la validation faite par les commissions de contrôle (vérification des documents imprimés et numérisés identiques et conformes aux prescriptions du code électoral).

L'ensemble des professions de foi sera accessible sur le site <u>www.programme-candidats.interieur.gouv.fr</u>





depuis le lundi 15 juin à 18 heures.